

DECRET SUR LE MINISTÈRE ET LA VIE DES PRÊTRES « Presbyterorum Ordinis », chapitre II LE MINISTÈRE DES PRÊTRES

CHAPITRE II LE MINISTÈRE DES PRÊTRES

I. FONCTIONS DES PRÊTRES

Les prêtres, ministres de la Parole de Dieu

4. Le Peuple de Dieu est rassemblé d'abord par la Parole du Dieu vivant qu'il convient d'attendre tout spécialement de la bouche des prêtres. En effet, nul ne peut être sauvé sans avoir d'abord cru. *Les prêtres, comme coopérateurs des évêques, ont donc pour première fonction d'annoncer l'Évangile de Dieu à tous les hommes.* Ils exécutent ainsi l'ordre du Seigneur : « Allez par le monde entier, prêchez l'Évangile à toute la création ». (Marc 16, 15), ils font naître et grandir le peuple de Dieu.

(...) Soit donc qu'ils aient parmi les païens une belle conduite pour les amener à glorifier Dieu, soit qu'ils prêchent ouvertement pour annoncer aux incroyants le mystère du Christ, soit qu'ils transmettent l'enseignement chrétien ou exposent la doctrine de l'Église, soit qu'ils étudient à la lumière du Christ les problèmes de leur temps, dans tous les cas il s'agit pour eux d'enseigner, non pas leur propre sagesse, mais la parole de Dieu, et d'inviter tous les hommes avec insistance à la conversion et à la sainteté. Cette prédication sacerdotale, dans l'état actuel du monde, est souvent très difficile ; si elle veut vraiment atteindre l'esprit des auditeurs, elle ne doit pas se contenter d'exposer la parole de Dieu de façon générale et abstraite, mais elle doit appliquer la vérité permanente de l'Évangile aux circonstances concrètes de la vie.

Il y a donc bien des manières d'exercer le ministère de la parole, selon les besoins différents des auditeurs et les charismes des prédicateurs.

Les prêtres, ministres des sacrements et de l'Eucharistie

5. Dieu, le seul Saint, le seul Sanctificateur, a voulu s'associer des hommes comme collaborateurs et humbles serviteurs de cette oeuvre de sanctification. Ainsi, par le ministère de l'évêque, Dieu consacre *des prêtres qui participent de manière spéciale au sacerdoce du Christ*, et agissent dans les célébrations sacrées comme ministres de celui qui, par son Esprit, exerce sans cesse pour nous, dans la liturgie, sa fonction sacerdotale. (...)

Ainsi, c'est l'assemblée eucharistique qui est le centre de la communauté chrétienne présidée par le prêtre. *Les prêtres apprennent donc aux chrétiens à offrir la victime divine à Dieu le Père dans le sacrifice de la messe, et à faire avec elle l'offrande de leur vie ;*

Les prêtres, chefs du peuple de Dieu

6. Exerçant, pour la part d'autorité qui est la leur, la charge du Christ Chef et Pasteur, les prêtres, au nom de l'évêque, rassemblent la famille de Dieu, fraternité qui n'a qu'une âme, et par le Christ dans l'Esprit, ils la conduisent à Dieu le Père.

Ce n'est pas seulement la célébration de l'eucharistie qui est le but du ministère des prêtres : c'est l'annonce de l'Évangile à tous. Changement considérable par rapport à la perspective très centrée sur l'eucharistie qui avait été développée à la suite du Concile de Trente (16^e siècle).

Et il y a de multiples manières d'annoncer l'Évangile !
Peut-être en connaissez-vous encore d'autres, pratiquées par des prêtres que vous connaissez... ?

Les sacrements découlent logiquement de cette annonce évangélique ; et tout particulièrement l'eucharistie, qui a une place centrale dans la vie de la communauté chrétienne comme dans celle des prêtres.

Il y a un unique sacerdoce, celui du Christ ; mais les prêtres y participent de manière spéciale : c'est le sacerdoce ministériel, qui est au service du sacerdoce commun des fidèles (« pour qu'ils apprennent à offrir la victime divine à Dieu le Père, et à faire avec elle l'offrande de leur vie »).

Lumen Gentium le disait au n° 10 :

« Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ. Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel jouit d'un pouvoir sacré pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire, dans le rôle du Christ, le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier ; les fidèles eux, de par le sacerdoce royal qui est le leur, concourent à l'offrande de l'Eucharistie et exercent leur sacerdoce par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâces, le témoignage d'une vie sainte, et par leur renoncement et leur charité effective. »

Pour exercer ce ministère, comme pour les autres fonctions du prêtre, ils reçoivent un pouvoir spirituel, qui leur est donné pour construire l'Église. Dans cette oeuvre de construction, la conduite des prêtres, à l'exemple de celle du Seigneur, doit **être extrêmement humaine** envers tous les hommes. Ce n'est pourtant **pas selon ce qui plaît aux hommes**, mais selon les exigences de la doctrine et de la vie chrétiennes qu'ils doivent agir à leur égard, les enseignant et les instruisant comme des enfants, et des enfants bien aimés selon les paroles de l'Apôtre : "Insiste à temps et à contretemps, réfute, menace, exhorte avec beaucoup de patience et le souci d'instruire" (2 Tim. 4,2).

Comme éducateurs de la foi, les prêtres ont à **veiller**, par eux-mêmes ou par d'autres, **à ce que chaque chrétien parvienne, dans le Saint-Esprit, à l'épanouissement de sa vocation personnelle selon l'Évangile**, à une charité sincère et active et à la liberté par laquelle le Christ nous a libérés. **Des cérémonies, même très belles, des groupements, même florissants, n'auront guère d'utilité s'ils ne servent pas à éduquer les hommes et à leur faire atteindre leur maturité chrétienne.** Pour arriver à cette maturité, les prêtres sauront les aider à devenir capables de lire dans les événements petits ou grands, ce que réclame une situation, **ce que Dieu attend d'eux.** On formera encore les chrétiens à ne pas vivre pour eux seuls, mais à savoir, selon les exigences de la Loi nouvelle de charité, mettre au service des autres le don reçu par chacun, afin que tous remplissent en chrétiens le rôle qui leur revient dans la communauté des hommes. (...)

La fonction de pasteur ne se limite pas au **soutien individuel des chrétiens** ; elle a encore pour tâche propre la **formation d'une authentique communauté chrétienne.** Or, l'esprit communautaire ne se développe vraiment que s'il dépasse l'Église locale pour embrasser l'Église universelle. **La communauté locale ne doit pas seulement s'occuper de ses propres fidèles** ; elle doit avoir l'esprit missionnaire et frayer la route à tous les hommes vers le Christ. Mais elle est tout **spécialement attentive aux catéchumènes** et aux nouveaux baptisés qu'elle doit éduquer peu à peu dans la découverte et la pratique de la vie chrétienne.

Aucune communauté chrétienne ne peut se construire sans trouver sa racine et son centre dans la célébration de l'Eucharistie : c'est donc par celle-ci que doit commencer toute éducation de l'esprit communautaire ; mais une célébration sincère, pleinement vécue, doit déboucher aussi bien dans les activités diverses de la charité et de l'entraide que dans l'action missionnaire et les diverses formes du témoignage chrétien. (...)

En bâtissant la communauté des chrétiens, **les prêtres ne sont jamais au service d'une idéologie** ou d'une faction humaines : hérauts de l'Évangile et pasteurs de l'Église, **c'est à la croissance spirituelle du Corps du Christ qu'ils consacrent leurs forces.**

II. RELATIONS DES PRÊTRES AVEC LES AUTRES

Relations entre les évêques et le presbyterium

7. Tous les prêtres, en union avec les évêques, participent à l'unique sacerdoce et à l'unique ministère du Christ ; c'est donc l'unité même de consécration et de mission qui réclame leur communion hiérarchique avec l'Ordre des évêques ; manifestée de manière excellente dans le cas de la **concélébration liturgique**, cette union avec les évêques est affirmée explicitement au coeur de la célébration de l'Eucharistie.

Les prêtres n'ont pas à être trop « durs » au nom d'une pureté chrétienne illusoire ; ils n'ont pas non plus à s'aligner sur des modèles trop humains en cherchant à séduire ou à plaire à la manière des succès « mondains ».

Essayez de donner des exemples actuels de ce que pourraient être pour les prêtres les attitudes décrites par Paul : insister, réfuter, menacer (!), exhorter, avec patience, souci d'instruire...

Les prêtres doivent conduire les fidèles à découvrir leurs charismes propres.

La liturgie n'a pas son but en elle-même : les prêtres ne veilleront pas seulement à sa beauté, mais à ce qu'elle transforme toute la vie des fidèles.

On retrouve ici la lecture des « signes des temps » évoquée par Gaudium et Spes au n°4 : « Pour mener à bien cette tâche, l'Église a le devoir, à tout moment, de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Évangile, de telle sorte qu'elle puisse répondre, d'une manière adaptée à chaque génération, aux questions éternelles des hommes sur le sens de la vie présente et future et sur leurs relations réciproques. Il importe donc de connaître et de comprendre ce monde dans lequel nous vivons, ses attentes, ses aspirations, son caractère souvent dramatique. »

Éduquer les chrétiens à cette lecture des événements fait partie intégrante du ministère des prêtres.

Les prêtres doivent « obliger » leur communauté à être **missionnaire**, c'est-à-dire à se soucier de ceux qui ne sont pas encore rassemblés avec eux, et **universelle**, c'est-à-dire ouverte sur la grande Église, au-delà des particularismes locaux ou même nationaux.

Le souci d'accueillir les nouveaux venus à la foi (catéchumènes, baptisés, enfants du caté, jeunes des aumôneries, mariés...) n'est pas facultatif !

Le texte évoque à nouveau le va-et-vient entre vivre / croire / célébrer...

On a connu des années idéologiques où la tentation était forte pour les prêtres s'aligner sur un modèle idéologique étranger à la foi (marxisme, action révolutionnaire...) pour changer le monde. Est-il si sûr que d'autres tentations similaires (ou inverses) ne les guettent pas aujourd'hui ?

Lex orandi, lex credendi : la concélébration liturgique, qui date de la grande Tradition des premiers siècles, exprime la conviction de l'Église : c'est en communion avec les évêques, et solidairement entre eux, que les prêtres reçoivent leur mission et leur autorité.

Refuser la concélébration eucharistique est donc un acte d'une grave portée...

Les évêques, eux, considèrent que leur charge et leur ministère de docteurs, sanctificateurs et pasteurs du peuple de Dieu impliquent nécessairement la présence des prêtres comme leurs auxiliaires et leurs conseillers, à cause du don de l'Esprit Saint que ceux-ci ont reçu à leur ordination. (...)

En raison de cette communion dans le même sacerdoce et le même ministère, les évêques doivent donc considérer leurs prêtres comme *des frères et des amis*, et se préoccuper, autant qu'ils le peuvent, de leur bien, matériel d'abord, mais surtout spirituel. Car c'est à eux, avant tout, que revient la grave responsabilité de la sainteté de leurs prêtres : ils doivent donc se préoccuper activement de la formation permanente de leur presbyterium. (...)

Quant aux prêtres, ils savent que *les évêques sont revêtus de la plénitude du sacrement de l'Ordre* ; ils doivent donc respecter en eux l'autorité du Christ Pasteur suprême. Qu'ils aient pour leur évêque un attachement sincère, dans la charité et l'obéissance. Ce qui fonde cette obéissance imprégnée d'esprit de coopération, *c'est la participation même au ministère épiscopal que les prêtres reçoivent par le sacrement de l'Ordre et la mission canonique*.

(...)

Aucun prêtre n'est donc en mesure d'accomplir toute sa mission isolément et comme individuellement ; il ne peut se passer d'unir ses forces à celles des autres prêtres sous la conduite des chefs de l'Église.

Union fraternelle et coopération entre prêtres

8. Du fait de leur ordination, qui les a fait entrer dans l'ordre du presbytérat, les prêtres sont tous intimement liés entre eux par la fraternité sacramentelle ; mais, du fait de leur affectation au service d'un diocèse en dépendance de l'évêque local, ils forment tout spécialement à ce niveau *un presbyterium unique*. (...)

Chaque membre de ce presbyterium noue avec les autres des liens particuliers de charité apostolique, de ministère et de fraternité : c'est ce que la liturgie exprime depuis l'antiquité quand elle les rassemble, unanimes, dans la *concélébration de l'Eucharistie*. Chaque prêtre est donc uni à ses confrères par un lien de charité, de prière et de coopération sous diverses formes ; ainsi se manifeste l'unité parfaite que le Christ a voulu établir entre les siens, afin que le monde croie que le Fils a été envoyé par le Père.

Vie des prêtres avec les laïcs

9. (...) Au milieu de tous les baptisés, les prêtres sont des *frères parmi leurs frères*, membres de l'unique Corps du Christ dont la construction a été confiée à tous.

À la tête de la communauté, les prêtres doivent donc faire en sorte de ne pas rechercher leurs propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ, en unissant leurs efforts à ceux des laïcs chrétiens, et en se conduisant avec eux à la manière du Maître : parmi les hommes, celui-ci "n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude" (Mat.20, 28). Les prêtres ont à *reconnaître* sincèrement et à *faire progresser la dignité des laïcs* et leur rôle propre dans la mission de l'Église. Ils doivent respecter loyalement la juste liberté à laquelle tous ont droit dans la cité terrestre. Ils doivent *écouter volontiers les laïcs*, tenir compte fraternellement de leurs désirs, reconnaître leurs expériences et leur compétence dans les différents domaines de l'activité humaine, pour pouvoir *avec eux lire les signes des temps*.

Benoît XVI s'adressait ainsi aux évêques de France à Lourdes le 14/09/08 : *"Cherchez à être attentifs à la formation humaine, intellectuelle et spirituelle des prêtres et à leurs moyens d'existence. Essayez, malgré le poids de vos lourdes occupations, de les rencontrer régulièrement et sachez les recevoir comme des frères et des amis (cf. LG 28 et CPE 16). Les prêtres ont besoin de votre affection, de votre encouragement et de votre sollicitude. Soyez proches d'eux et ayez une attention particulière pour ceux qui sont en difficulté, malades ou âgés (cf. CPE 16). N'oubliez pas qu'ils sont comme le dit le Concile Vatican II, reprenant la superbe expression utilisée par saint Ignace d'Antioche aux Magnésiens, « la couronne spirituelle de l'Évêque » (LG 41)."*

C'est une affirmation nouvelle de Vatican II (cf. LG 21 ; CD 15) : jusqu'à présent, on définissait surtout le ministère des prêtres par le pouvoir de célébrer l'eucharistie (et de pardonner les péchés). Selon cette ligne, les évêques n'ont pas plus de pouvoir que les prêtres. Ainsi le Concile de Trente ne définissait les évêques que par le pouvoir de juridiction (gouvernement d'un diocèse), sans parler de sacramentalité de l'épiscopat. On disait « sacrer » un évêque avant Vatican II, n'ayant pas encore tranché pour savoir si c'était un sacrement ou non ; on dit : « ordonner un évêque » depuis, car Vatican II a défini qu'il s'agit de la plénitude du sacrement de l'Ordre.

En retrouvant la ligne de la sacramentalité de l'Église, Vatican II pouvait retrouver également la conception patristique de l'épiscopat : veiller à la plénitude de la sacramentalité de l'Église, une, sainte, catholique et apostolique. Seuls les évêques ont reçu cette plénitude du sacrement de l'Ordre ; les prêtres y participent ; d'où leur nécessaire coopération (dans l'obéissance) avec leur évêque.

Impossible d'être prêtre tout seul !

Le presbyterium est un corps où, dans la charité, la prière (et la concélébration eucharistique est réaffirmée comme le plus haut lieu de cette fraternité sacramentelle), la coopération... les prêtres vivent entre eux l'unité à laquelle ils appellent les fidèles.

Une tension parcourt le ministère ordonné : les prêtres sont à la fois *dans* l'Église, et *face* à elle, en *vis-à-vis* (ce que manifeste leur position liturgique face à l'assemblée).

Dans l'Église, ils sont chrétiens avec les autres baptisés, et ils sont leurs frères.

Face à l'Église, ils représentent l'altérité qui existe entre le Christ-Tête et son corps qui est l'Église, afin que tous se laissent conduire et nourrir par le Christ en personne.

Ce vis-à-vis est indispensable à l'*identité* de l'Église - et cela pour trois raisons :

- Il permet à l'Église locale de ne pas se rassembler en son propre nom et de s'éprouver comme *convoquée*, de sorte qu'aucune assemblée ecclésiale ne se présente à Dieu d'elle-même, mais *rassemblée par un Autre*. Cette assemblée ne boucle pas sur elle-même ; grâce à ce ministère, elle *remonte* à la convocation du Seigneur Jésus venu rassembler les enfants de Dieu dispersés (Jn 11,52).

- Il permet à l'Église locale de faire l'expérience de son *apostolicité* et donc de s'éprouver comme *envoyée*, en lien avec l'Église de tous les temps et de tous les lieux.

- Il donne à l'Église d'éprouver une certaine *présence sacramentelle du ministère du Christ*. Le Christ nous a promis sa présence jusqu'à la consommation des siècles - et cette promesse se réalise, pour une part, à travers un ministère au nom du Christ (c'est l'une des 4 formes de présence du Christ au cours de l'eucharistie : lire SC 7).

Éprouvant les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu *ils découvriront et discerneront dans la foi les charismes des laïcs* sous toutes leurs formes, des plus modestes aux plus élevées, ils les reconnaîtront avec joie et les développeront avec ardeur. Parmi ces dons qu'on trouve en abondance chez les chrétiens, l'attrait d'un bon nombre pour une vie spirituelle plus profonde mérite une attention spéciale. Il faut également avoir assez de confiance dans les laïcs pour *leur remettre des charges au service de l'Église*, leur laissant la liberté et la marge d'action, bien plus, en les invitant, quand l'occasion se présente, à prendre d'eux-mêmes des *initiatives*.

Bref, les prêtres sont placés au milieu des laïcs pour les conduire tous à l'unité dans l'amour "s'aimant les uns les autres d'un amour fraternel, rivalisant d'égards entre eux" (Rom.12,10). (...)

Mais, de leur côté, les chrétiens doivent être conscients de leurs devoirs envers les prêtres, *entourer d'un amour filial ceux qui sont leurs pasteurs et leurs pères, partager leurs soucis, les aider autant que possible par leur prière et leur action* : ainsi les prêtres seront mieux en mesure de surmonter les difficultés et d'accomplir leur tâche avec fruit.

Le sacerdoce ministériel est à nouveau réaffirmé comme étant fondamentalement au service du sacerdoce commun des baptisés.

Valoriser les charismes des laïcs, leur faire confiance jusque dans la répartition des responsabilités et la liberté de prendre des initiatives... : les prêtres doivent avoir le souci de permettre à chacun de trouver sa place dans le Peuple de Dieu.

Mais la réciprocité est de mise : les fidèles doivent également veiller à la santé spirituelle, morale, humaine... et même physique ! des prêtres qui leur sont envoyés...

Questions pour débattre en groupe

1) Avez-vous conscience de l'existence d'un *presbyterium* diocésain ? quand se manifeste-t-il ? Comment voyez-vous les relations entre prêtres (cf. n° 8) ? entre prêtres, diacres et évêque (cf. n° 7) ? les sentez-vous isolés ? soutenus ?...

Quelles sont les relations entre prêtres et laïcs ? (cf. n° 9)

2) « Les prêtres, comme coopérateurs des évêques, ont donc pour première fonction d'annoncer l'Évangile de Dieu à tous les hommes. » (n° 4) Comment voyez-vous les prêtres à l'œuvre dans cette mission première : annoncer l'Évangile à tous ?

3) Les prêtres sont à la fois *dans l'Église, et face à elle, en vis-à-vis* : comment voyez-vous les prêtres vivre cette tension autour de vous ?

4) Les prêtres une responsabilité particulière pour conduire le Peuple de Dieu ; cela demande une certaine autorité (pastorale et spirituelle), et passe par l'exercice d'un certain pouvoir (pouvoir sacramentel, mais aussi de décision, de gouvernement...).

Relisez le n° 6 : comment voyez-vous l'exercice de cette charge (conduite de la communauté, autorité, pouvoir, éducateur de la foi, discernement et valorisation des charismes...) dans nos communautés charentaises ? Comment les Équipes d'Animation Pastorale participent-elles à l'exercice de cette charge ?